

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 134/2020

**Objet : Création d'une
commission de
délégation de service
public et élection de ses
membres**

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement expose qu'une commission de Délégation de Service Public doit être créée lorsqu'une collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire privé ou public.

Conformément aux dispositions des articles L1411-5 et suivants du CGCT, cette commission de délégation de service public a pour mission :

- de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures,
- d'établir de la liste des candidats admis à déposer une offre,

- de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres,
- de remettre un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.
- d'émettre un avis préalablement à la validation par le conseil de communauté de tout projet d'avenant à une DSP entraînant une augmentation de plus de 5%

Cette commission est une commission spéciale distincte de la Commission d'Appel d'Offres. Dans les collectivités de strate démographique équivalente à celle de la Communauté d'agglomération, elle est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les conventions de Délégation de Service Public (la Présidente ou son représentant),
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante,
- du comptable de la collectivité et du représentant du Ministre chargé de la concurrence qui siègent avec voix consultatives.

Une délibération de création de cette commission dans le cadre du nouveau mandat est donc nécessaire, la Communauté d'agglomération Terre de Provence gérant des délégations de services publics au titre de sa compétence eau et assainissement.

Il convient à ce titre d'élire les membres de cette commission, cette élection ayant lieu à représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panache ni vote préférentiel. Les listes peuvent contenir moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En application de ces éléments, Mme la Présidente propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Serge PORTAL	Edith BIANCONE
Daniel ROBERT	Pierre-Hubert MARTIN
Eric LECOFFRE	Yves PICARDA
Jean-Marc DI FÉLICE	Jean-Pierre SEISSON
Patrick MARCON	Jean-Louis LEPIAN

Aucune autre liste n'étant proposée, le Conseil Communautaire procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public : liste proposée par la Présidente : 42 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

